

C o D e p 37



Interclubs Vétérans

	CHAMPIONNAT INTERCLUBS VETERANS	Page : 2/4
	Comité Départemental 37	
	REGLEMENT GENERAL	Edition : 09/2014
	Saison 2014-2015	

Article 1 : Participation :

Le Comité Départemental D'Indre et Loire (CoDep 37) organise le Championnat Interclubs Vétérans, ouvert à tous les clubs affiliés à la FFBA.

La participation au championnat vétérans n'empêche pas de jouer également dans le championnat départemental seniors

Les inscriptions et le déroulement de la compétition seront gérés par le CoDep 37.

Les frais d'inscription seront à verser à l'ordre du CoDep 37 lors de l'engagement des équipes.

Article 2 : Organisation :

Le championnat sera constitué d'une ou plusieurs poules avec des matchs en aller-retour ou aller simple suivant le nombre de participants.

Un même club pourra inscrire plusieurs équipes en fonction du nombre d'engagés.

Les dates et heures de rencontres seront choisies librement entre les 2 capitaines d'équipes selon des périodes déterminées (Cf. calendrier du Championnat Interclubs Vétérans saison 2014-2015).

Aucune rencontre ne pourra se dérouler **en dehors de ces périodes.**

Les rencontres auront lieu en semaine ou le week-end sur les créneaux du club recevant.

Article 3 : Composition des équipes :

Les équipes doivent être composées exclusivement de joueurs de la catégorie " vétérans " dont le classement est "D" ou "NC".

Ces joueurs et joueuses devront :

- être autorisés à jouer en compétition (certificat médical conforme)
- être licenciés dans leurs clubs avec la licence en état « demande payée » sur Poona

Les demandes de qualification des équipes s'effectueront sur un formulaire spécifique et seront adressées, au plus tard le **05 octobre 2014**, au responsable du Championnat Interclubs Vétérans 37 :

Jean-Louis GALLET
5 rue du Lieutenant-colonel Mailloux
37540 - St Cyr Sur Loire

jeanlouis.gallet@sfr.fr

Les joueurs et joueuses qui n'apparaissent pas sur la liste des titulaires peuvent jouer s'ils sont en conformité avec cet article du règlement la veille de la rencontre.

	CHAMPIONNAT INTERCLUBS VETERANS	Page : 3/4
	Comité Départemental 37	
	REGLEMENT GENERAL	Edition : 09/2014
	Saison 2014-2015	

Article 4 : Déroulement des rencontres :

Chaque rencontre comportera 5 matchs selon la formule choisie, conjointement par les responsables d'équipe, en fonction du nombre de joueurs et joueuses présents.

Il faudra au minimum : formule "simples-doubles " :

2 hommes et 2 femmes : SH, SD, DH, DD, DM

ou 3 hommes et 2 femmes : SH, SD, DH, DD, DM

formule "doubles":

3 hommes et 2 femmes : **2DH, DD, 2DM**

Tous les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 21 points en tie-break.

Un même joueur ou joueuse ne peut disputer, lors d'une même rencontre, plus de deux matchs,

Article 5 : Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

Match gagné : + 1 point ; Match perdu : 0 point ; Match forfait (non joué) : 0 point

Tous les matchs non forfait doivent être joués.

Article 6 : Barème des points sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire : + 5 points ; Défaite : + 1 point ;

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité.

Par ailleurs, il conviendra de rajouter :

- 1 point de « bonus offensif » si l'équipe victorieuse gagne 5-0
- 1 point de « bonus défensif » si l'équipe perdante perd 2-3
-

Les points de bonus offensif ou défensif ne pourront être attribué ni sur forfait d'équipe ni lors d'un changement de score issu d'une sanction infligée par la Commission Interclubs du Comité 37.

Article 7 : Communication des résultats

L'organisateur d'une rencontre a la charge d'envoyer les résultats par courrier électronique, au responsable du CIV37, **dans les cinq jours ouvrables qui suivent cette rencontre.**

Un classement par équipes sera établi à l'issue de chaque journée

	Championnat Interclubs Vétérans	Page : 4/4
	Comité Départemental 37	
	Demande qualification – équipe mixte	Edition : 09/2012
	Saison 2012-2013	

Apparaissent ci-dessous les noms des joueurs et joueuses dont le club demande la qualification pour le Championnat Interclubs Vétérans d'Indre et Loire. Remplir une feuille par équipe.

Document à remettre **avant le 07 octobre 2012** à :

**Jean-Louis GALLET— 5 rue du lieutenant Colonel Mailloux
37540 – St Cyr Sur Loire
jeanlouis.gallet@sfr.fr**

Club :
Date de la demande :
S'assurer de la licence effective des joueurs en état « demande payée » sur Poona

Le capitaine est le contact au sein du club pour tout renseignement concernant l'équipe. Il est notamment celui qui se met en relation avec les équipes adverses pour définir la date et l'heure de chaque rencontre.

Equipe n°	<u>Capitaine d'équipe</u> :	Téléphone :
	E-mail (obligatoire) :	
	<u>Suppléant</u> :	
	E-mail :	Téléphone :
	Jour et heure de rencontre préférentiels :	

Titulaires masculins				
Rang	NOM Prénom	Classements (les 3)	N° Licence	Catégorie d'âge
1				
2				
3				
4				

Titulaires féminines				
Rang	NOM Prénom	Classements (les 3)	N° Licence	Catégorie d'âge
1				
2				
3				

Droits d'engagement : **15 €** par équipe – chèque ou virement à l'ordre du Codep 37